

Arrêté 2023-09-06

COMMUNE DE TROISVILLES

ARRÊTÉ DE CIRCULATION POUR CAUSE DE TRAVAUX

Nous, Jérémy RICHARD, Maire de la Commune de TROISVILLES,
Vu les articles L.2212-2, L.2213-1 du code Général des Collectivités territoriales,
Considérant les travaux aux réseaux d'assainissements- travaux de surface, qui auront lieu à compter 02 octobre 2023 et pour une durée de 10 jours, face à l'église, place de l'église,
Considérant qu'il y a lieu afin d'éviter tout accident, de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules sur ces voies communales,

ARRETE :

Article 1 - Les agents de l'entreprise NOREADE sont autorisés à restreindre ou momentanément dévier la circulation, mais également à occuper le domaine public en fonction des interventions et ce pour assurer leur sécurité.

Article 2 - Le stationnement sera interdit et la circulation sera restreinte au droit du chantier. La vitesse sera limitée à 30 km/h et la circulation régulée dans l'emprise du chantier.

Article 3 - Le présent arrêté est pris pour la place de l'église, du 02 octobre 2023 au 11 octobre 2023.

Article 4 - La signalisation sera mise en place par les services concernés et sous leur responsabilité. En cas de manquement, le chantier sera immédiatement arrêté.

Article 5 - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Le Cateau sera chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans la commune.

Article 6 - Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille, 143 Rue Jacquemars Gielée 59800 LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification.

Fait à Troisvilles, le 29 septembre 2023.

Le Maire,
Jérémy RICHARD

